

ROCHE-SAINT-SECRET-BÉCONNE

## Des conditions sanitaires qui ont un impact sur la chasse

Comme chacun le sait, l'ouverture a lieu le dimanche 13 septembre. Avec les conditions sanitaires, comment va procéder l'Acca (société de chasse) de Roche-Saint-Secret-Béconne ? Le bureau va faire appliquer ce que demande la fédération drômoise de chasse. Déjà ne plus prendre les repas dans le cabanon de chasse. Pour ce qui est du cahier de battue, le président a expliqué : « Nous n'aurons plus le droit

d'émarger, c'est le responsable de la battue qui fera l'appel à haute voix et marquera d'une croix les présents bien évidemment. » Les consignes doivent, si possible, être données à l'extérieur et lors des déplacements les chasseurs devront respecter les distances. Le secrétaire, Alex Bardouin, a expliqué les règles concernant les dégâts provoqués par les sangliers. Il faut savoir que les chasseurs ont à leur charge les

dégâts provoqués par cet animal, ce qui veut dire que s'ils ne chassaient plus, la population de sangliers augmenterait d'une façon importante, les dégâts aussi. D'où la nécessité de chasser afin de maintenir une population la plus basse possible.

En 2020, la société de chasse locale devait fêter ses 50 ans d'existence. L'Acca confirme, après comptage du gibier, que de nombreuses espèces sont



**Le président et le secrétaire de la société de chasse du village.**

bien présentes sur le territoire rochois.

Renseignements : laroches26.acca@orange.fr

